

## ARRÊTÉ N°267/2022

### Prescrivant l'ouverture de l'enquête publique concernant le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Saint-Louis

#### Le Maire de la Ville de Saint-Louis,

- VU** le code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-41,
- VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-3 et R.123-9,
- VU** la décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 23 novembre 2022 désignant Monsieur Yvan RENCKLY, consultant formateur, en qualité de commissaire enquêteur,
- VU** les pièces du dossier soumis à l'enquête publique.

#### ARRÊTE,

**ARTICLE 1** : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune du lundi 9 janvier 2023 au vendredi 10 février 2023 inclus.

Le projet de modification du PLU est destiné à intégrer les points suivants :

- **Point 1** : favoriser la nature en ville pour accompagner la densification ;
- **Point 2** : ajout de secteurs de mixité sociale en zone urbaine et à urbaniser ;
- **Point 3** : ajout de deux secteurs de nature en ville dans l'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « Trame verte et bleue (TVB) et nature en ville » ;
- **Point 4** : ajout d'une nouvelle OAP sectorielle ;
- **Point 5** : ajustement des OAP sectorielles ;
- **Point 6** : préservation des arbres remarquables ;
- **Point 7** : ajout d'Espaces boisés classés (EBC) le long de la forêt de la Hardt ;
- **Point 8** : divers ajustements réglementaires.

**ARTICLE 2** : Monsieur Yvan RENCKLY, consultant formateur, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

**ARTICLE 3** : Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Saint-Louis, 21 rue Théo Bachmann – BP 20090 – 68303 Saint-Louis Cedex, pendant 33 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi 9 janvier 2023 au vendredi 10 février 2023 inclus.

Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : [www.saint-louis.fr](http://www.saint-louis.fr)

Il peut également être consulté gratuitement sur un poste informatique à la Mairie aux heures d'ouverture, conformément à l'article L.123-12 du code de l'environnement.

Le dossier d'enquête publique se compose du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune, des avis émis par les personnes publiques associées, ainsi que de l'avis de l'autorité environnementale sur l'exemption de mise à jour de l'évaluation environnementale du PLU.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à la Mairie de Saint-Louis, 21 rue Théo Bachmann – BP 20090 – 68303 Saint-Louis Cedex.

Le public pourra également consigner ses observations sur la plateforme en ligne : [www.registre-dematerialise.fr](http://www.registre-dematerialise.fr)

**ARTICLE 4** : Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Louis est exempt d'étude d'évaluation environnementale suite à l'avis de l'autorité environnementale émis en date du 12 décembre 2022.

L'avis de l'autorité environnementale, est consultable à la Mairie de Saint-Louis dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (en version papier et sur poste informatique).

**ARTICLE 5** : Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public en mairie de Saint-Louis, les jours et heures suivants :

- Lundi 9 janvier 2023 de 10h00 à 12h00,
- Lundi 23 janvier 2023 de 15h00 à 17h00,
- Jeudi 2 février 2023 de 10h00 à 12h00,
- Vendredi 10 février 2023 de 14h00 à 16h30.

**ARTICLE 6** : A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.  
Il disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au maire de la commune de Saint-Louis le dossier d'enquête avec le rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Il en adressera une copie à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée par Madame le Maire à la préfecture du Haut-Rhin pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie de Saint-Louis et sur le site internet de la commune ([www.saint-louis.fr](http://www.saint-louis.fr)).

**ARTICLE 7** : Le maître d'ouvrage du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme est la Ville de Saint-Louis.  
Toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées par écrit à Madame Pascale SCHMIDIGER, Maire de la Ville de Saint-Louis, à la Mairie à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Louis, 21, rue Théo Bachmann – BP 20090 – 68303 SAINT-LOUIS Cedex.

**ARTICLE 8** : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département (les journaux L'Alsace et les DNA).

Le présent arrêté sera affiché, notamment en Mairie de Saint-Louis et publié par tout autre procédé en usage dans la commune. Il sera également publié sur le site Internet de la commune ([www.saint-louis.fr](http://www.saint-louis.fr)).

**ARTICLE 9** : Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification du PLU.

**ARTICLE 10** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Haut-Rhin
- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mulhouse
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg
- Monsieur le commissaire enquêteur
- Secrétariat Général, pour publication sur le site internet de la Ville



Fait à Saint-Louis, le 20 décembre 2022

**Pascale SCHMIDIGER**  
**Maire**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned to the right of the printed name.